

Secrétariats Généraux Communs, bureaucratie et destruction des politiques publiques culturelles

Le 17 septembre 2020

Dans la logique des réformes successives de l'organisation territoriale de l'État, le gouvernement s'attaque depuis janvier 2019 aux services généraux des services déconcentrés. Son idée est de faire des économies d'échelle dans les différents champs ministériels en regroupant les fonctions supports (logistique, informatique, juridique, ressources humaines, gestion financière, voire communication) sans aucun discernement.

Pour l'instant, cette réforme concerne l'échelon départemental. Au ministère de la Culture, l'échelon régional étant la principale représentation de l'État, ses Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ne sont a priori pas concernées par cette réforme. Seuls les secrétariats généraux des Directions d'action culturelle (DAC) des **Départements d'Outre-mer** sont en passe d'être regroupés dans les Secrétariats généraux communs (SG communs) en préfecture, non sans créer des complications. Le summum se trouve en Guyane, où la DAC a été fondue dans une Direction des populations (absence de visibilité, bureaucratie et lenteur administrative, ingérence du préfet dans des dossiers).

Or, le **préfet d'Île-de-France Marc Guillaume**, qui était jusqu'à mi-juillet Secrétaire général du Gouvernement, et dans ce cadre très volontaire pour cette réforme des SG communs, veut également **expérimenter ces regroupements pour certaines administrations, dont la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France**. La particularité des DAC et DRAC repose pourtant sur la **relation directe entre ses services « métier »** - du patrimoine, du soutien à la création, du livre et de la lecture publique, de la démocratie culturelle - **et ses services supports**. L'éloignement physique des personnels amène inévitablement une gestion des dossiers plus bureaucratique et plus compliquée pour les agents des DRAC comme pour les usagers. Comment régler rapidement des subventions, lever les incompréhensions avec les structures et les publics, se former aux métiers spécifiques de la culture, régler la polyvalence importante dans de petites équipes, assurer conseils et renseignements aux agents sur leur parcours et leur carrière, etc. ?

Si les services supports des DRAC partent dans les SG communs des préfectures, c'est un pan entier de la chaîne opératoire du ministère qui va manquer, c'est la cohérence même de la politique publique culturelle qui va faire défaut. **Au final, il y a un véritable enjeu d'efficacité et de cohérence dans le maintien des agents supports dans les DRAC et DAC pour garantir les missions du ministère de la Culture dans ses services déconcentrés.**

Le 1^{er} juillet de cette année, lors de la réunion sur la poursuite des SG communs, le ministère de la Culture a brillé par son absence de réactions. Pourtant, bouger des lignes était possible, le ministère de l'agriculture a d'ailleurs obtenu une exception. Le projet en Île-de-France pourrait par exemple s'appuyer sur le compte rendu de cette réunion. Là encore l'absence de réaction du représentant du ministère de la Culture est atterrante. C'est un abandon qui est ressenti par les personnels et c'est l'existence même d'un ministère réactif et proche de ses partenaires qui est posée.

Le précédent de la Direction des Affaires culturelles de Guyane n'est pas pour nous rassurer. La direction des affaires culturelles a été fondue dans une direction des populations, sans visibilité extérieure, avec une bureaucratie et une lenteur accrues pour régler les problèmes au quotidien notamment pour l'informatique et les formations, et une ingérence croissante de la préfecture dans la gestion des dossiers.

Veut-on pour le territoire national, un régime policier où la culture dépendrait exclusivement du ministère de l'intérieur ?

Tout n'est pas encore joué.

Pour arrêter cette réforme bureaucratique et destructive de service public la CGT culture, avec le soutien des agents, se mobilise pour le maintien des services du ministère de la culture, dans leur intégralité et dans toutes les régions et départements.

La CGT culture et les personnels demandent une réaction forte de la ministre de la Culture dans les départements d'Outre-mer et en Île-de-France pour que les capacités d'action des DAC soient préservées.

Ce 17 septembre, la CGT culture, les intermittents et les personnels ont envahi la DRAC Île-de-France et son balcon pour obtenir satisfaction à nos revendications et un rendez-vous au cabinet de la ministre de la Culture.

**Que vive le ministère de la culture en région
et
la reconnaissance du travail de ses agents**

